

Modalités de participation

“NIKON – JE SUIS 100% GAGNANT” ?

Préambule :

Le règlement initial du concours « NIKON – JE SUIS 100% GAGNANT », a été déposé le 16/08/2016 à l'étude DARRICAU PECASTAING huissiers de Justice à Paris 75018.

Comme le prévoit l'article 4. du présent règlement, l'article Tirage au Sort a fait l'objet de modification.

- Article Tirage au sort modifié : « Si le nombre total de participations est inférieur à 500 participants, la Société Organisatrice se réserve le droit de retirer le lot « Voyage à New York » pour 2 personnes. »

L'opération est organisée et réalisée par NIKON France SAS, société par actions simplifiées au capital de 3 820 000 euros, dont le siège social se trouve 191 rue du Marché Rollay - 94504 Champigny Sur Marne, immatriculée au RCS de Créteil sous le numéro 337 554 968

La société NIKON fait appel à la société REDPIENTO 18 rue Pasquier - 75008 Paris, France immatriculée FR44519809172 Au capital de 30 000€ pour l'aider dans l'organisation et la réalisation de la présente opération

I. CONDITIONS GENERALES

- L'opération est valable du 1er octobre 2016 au 31 décembre 2016 inclus pour l'achat d'un ou plusieurs produits porteurs de l'offre :
 - D3300 Doubles Kits,
 - D5300 Doubles Kits,
 - COOLPIX P900
 - D3400 tous Kits,
 - Nikon 1 J5 Double Kit,
- Offre valable en France Métropolitaine (Corse comprise) et à Monaco dans les points de vente et sites internet affichant l'opération et exclusivement sur les produits porteurs de l'offre.
- Offre réservée à toute personne physique majeure, résidant en France Métropolitaine (Corse comprise) ou à Monaco.

II. COMMENT PARTICIPER ?

Pour bénéficier du téléchargement d'un guide LONELY PLANET de votre choix et participer au tirage au sort final, veuillez suivre l'intégralité des étapes ci-dessous :

1. **ACHETEZ ENTRE LE 1^{ER} OCTOBRE ET LE 31 DECEMBRE 2016 INCLUS** un ou plusieurs produits porteurs de l'offre parmi une liste de produits éligibles chez le distributeur (points de vente ou site Web).
2. **CONNECTEZ-VOUS SUR LE SITE www.promotions.iamyourstory.fr/lonelyplanet**
3. **REPLISSEZ EN LIGNE VOTRE DOSSIER AVANT LE 15 JANVIER 2017 INCLUS**, en remplissant l'ensemble des éléments demandés:
 - **Coordonnées personnelles : nom, prénom, adresse mail, numéro de téléphone.**
 - **Le numéro de série original de votre appareil photo NIKON acheté et concerné par l'offre** (à recopier à partir du livret de garantie ou à partir de la boîte d'origine de l'appareil photo (codes à 8 chiffres)).

- **La preuve d'achat** (facture ou ticket de caisse), de votre produit porteur de l'offre, acheté entre le 1^{er} octobre 2016 et le 31 décembre 2016 à télécharger sous format jpeg ou pdf.

- 4. SELECTIONNEZ EN LIGNE LE GUIDE LONELY PLANET QUE VOUS SOUHAITEZ RECEVOIR** en version numérique, parmi une sélection de guides pays et régions proposés.
- 5. VALIDEZ LE FORMULAIRE D'INSCRIPTION** une fois l'ensemble des éléments saisis en ligne.

Sera considérée comme nulle toute demande illisible, incomplète, erronée ou validée sur le site www.promotions.iamyourstory.fr/lonelyplanet après la date limite du 15/01/2017 inclus.

6. TELECHARGEZ VOTRE GUIDE

Sous 25 jours à compter du jour où vous avez validé votre inscription en ligne, vous recevrez un courriel à l'adresse indiquée dans votre dossier.

CLIQUEZ SUR LE LIEN POUR TELECHARGER LE GUIDE LONELY PLANET NUMERIQUE EN FORMAT PDF. Vous pouvez télécharger jusqu'à 5 fois maximum le fichier numérique en format pdf sur un ou plusieurs supports (ordinateur portable, tablette, ou smartphone). Le guide est protégé par un tatouage numérique et son utilisation est strictement réservée à un usage personnel.

III. TRAITEMENT DU DOSSIER POUR L'OBTENTION DU GUIDE NUMERIQUE LONELY PLANET

La participation à l'opération entraîne l'acceptation pleine et entière des présentes conditions.

- Les frais liés à la participation à la promotion (ex. : connexion internet) ne seront pas remboursés.
- Nikon se réserve le droit de rejeter dossier illisible, incomplet, frauduleux, non conforme aux conditions de la promotion, contenant des références non incluses dans la promotion, envoyé après le 15/01/2017.
- Tout détail contenant des informations fausses ou erronées, ou ne permettant pas de contacter le participant, entraînera l'annulation de la participation incriminée.
- Nikon décline toute responsabilité en cas d'enregistrement perdu, incomplet, de retard ou de réception au-delà de l'échéance, qu'ils soient de votre fait ou de fait de tiers.
- Aucune plainte ne sera prise en considération après le 15/01/2017.
- Aucun dossier (documents justificatifs inclus) ne sera renvoyé.
- Vous acceptez d'être contacté aux fins du tirage au sort.
- Vous acceptez de vous familiariser avec toutes les obligations et de faire en sorte que toutes les informations nécessaires à votre participation soient fournies. Les conditions générales d'enregistrement décrites ici sont régies par la loi française. En participant à cette promotion, vous confirmez avoir lu, compris et accepté les conditions de participation décrites ici.

Pour toute question relative à l'offre promotionnelle, envoyez un courriel à l'adresse suivante : info@nikon-guide-lonelyplanet.com.

Pour toute question relative aux produits NIKON, connectez-vous au site www.nikon.fr.

Pour toute question relative aux guides LONELY PLANET, connectez-vous au site www.lonelyplanet.fr.

VI. PARTICIPATION ET CONDITIONS AU TIRAGE AU SORT POUR LE VOYAGE A NEW - YORK

1. LES PARTICIPANTS

Ce Jeu avec obligation d'achat est ouvert uniquement aux personnes physiques majeures à la date de sa participation, résidant en France métropolitaine (Corse incluse)

2. NOMBRE DE PARTICIPATIONS.

Pendant toute la durée du Jeu, une seule participation par preuve d'achat sera possible. Les méthodes de participation automatiques au moyen d'un logiciel, d'un matériel, d'un automate ou de tout autre dispositif qui ne constitue pas une participation manuelle est interdite. L'Organisateur se réserve le droit d'effectuer toute vérification à cet égard.

Ne seront pas prises en compte les soumissions :

- Réalisées après la fin de la durée du Jeu ;
- Comportant des notifications d'identité ou d'adresses incomplètes, inexactes, usurpées ou réalisées de manière contrevenante au présent règlement ;
- Réalisées sans respecter la procédure ci-dessus ;

Vous pouvez augmenter vos chances de gagner en partageant le concours sur votre mur Facebook. 1 partage = 1 chance supplémentaire de gagner. Pour que cette étape soit valide le lien partagé par le participant devra être cliqué au minimum 1 fois.

Les participants reconnaissent la non-responsabilité de Facebook®, ses dirigeants, administrateurs, employés et agents à l'égard de tout dommage, accident, perte ou malchance relatifs à tous les aspects du concours. Ce concours n'est en aucune façon commandité, avalisé ou administré par, ou associé à Facebook®. Les participants comprennent que toutes les informations sont fournies au commanditaire du concours et non à Facebook®.

3. ACCEPTATION DU REGLEMENT

La participation au Tirage au sort implique l'acceptation sans aucune réserve au présent règlement dans son intégralité et au principe du tirage au sort. Tout contrevenant à l'un ou plusieurs des articles du présent règlement sera privé de la possibilité de participer au Tirage au sort, mais également du gain qu'il aura pu éventuellement gagner. Dans ce dernier cas, le gain sera remis à un suppléant qui sera tiré au sort 15 jours après le tirage initial.

4. CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation au Jeu s'effectue exclusivement par voie électronique, le Participant doit disposer d'une connexion Internet et d'une adresse électronique valide. Lors de l'enregistrement sur le site www.promotions.iamyourstory.fr/lonelyplanet pour le téléchargement du guide Lonely Planet, une case « je participe au tirage au sort » devra être cochée pour que la participation soit prise en compte.

5. DURÉE DU JEU

Le Jeu débutera le 01/10/2016 à 00h00 et se terminera le 31/12/2016 à 00h00, date et heure de connexion françaises. L'Organisateur se réserve le droit de reporter ou de modifier ce Jeu sans préavis, si les circonstances l'exigeaient, sans que sa responsabilité ne puisse être remise en cause.

6. PRINCIPE ET MODALITES DU JEU

Pendant toute la Durée, pour participer au Tirage au sort, le Participant devra préalablement avoir acheté un produit Nikon porteur de l'offre entre le 01/10/2016 et le 31/12/2016.

7. TIRAGE AU SORT- DESIGNATION DES GAGNANTS

Le tirage au sort au lieu le 30 janvier 2017 au plus tard, sous le contrôle de la SCP DARRICAU-PECASTAING, Huissiers de justice associés, sise 4, place Constantin Pecqueur, 75018 Paris, FRANCE.

Le Gagnant sera avisé personnellement de son gain par courrier électronique dans un délai de 3 jours à compter de la date du tirage au sort, à l'adresse email indiquée dans leur compte client.

8. LOTS

A l'issue du Tirage au sort, un (1) gagnant sera désigné et pourra remporter le lot suivant :
Un voyage à New-York pour deux personnes, d'une durée de 5 jours et 4 nuits consécutifs, comprenant 2 billets aller-retour au départ de Paris vers New York, l'hébergement pour 4 nuits dans un hôtel 4 étoiles et un tour privatif thématique photo de 3 heures.

Détails du lot :

- Billet d'avion aller/retour pour 2 personnes au départ de Paris vers New York = le prix pour un aller/retour au départ de Paris vers New York est de 750 euros.
- 4 nuits dans Hôtel 4 étoiles, chambre double = le prix pour une nuit dans une chambre double est de 350 euros.
- 4 Petits-déjeuners inclus pour 2 personnes = le prix d'un petit déjeuner pour une personne est de 30 euros.
- City tour privatif de 3 heures, thématique photo (avec guide francophone) pour 2 personnes = le prix pour une heure de tour privatif avec un guide francophone est 250 euros.

Prix total approximatif du lot : 3 890€ TTC

9. INFORMATIONS RELATIVES A LA CONFIDENTIALITE DES DONNEES

Toutes les informations soumises en rapport avec cette Promotion seront traitées conformément à ces conditions générales et aux Informations relatives à la confidentialité des données de l'Organisateur.

10. CLAUSE DE NON-RESPONSABILITE

L'organisateur ne pourra être tenu responsable de : (i) tout problème de réception des participations en raison de problèmes de transmissions ou autres conditions échappant à son contrôle raisonnable ; (ii) toute transmission ou participation en retard, perdue, mal acheminée, déformée, falsifiée ou endommagée ; (iii) toute interruption, blessure, perte ou dégâts provoqués par des événements échappant à son contrôle raisonnable ; ou (iv) toute erreur d'impression ou typographique présente sur tout support lié à la Promotion.

11. RENONCIATION GENERALE

En bénéficiant de la Promotion, vous dégagez l'Organisateur et les tiers chargés de mener à bien le tirage au sort ou de fournir les lots, et chacune de leurs sociétés affiliées respectives, directeurs, agents, employés, représentants et agences, de toute responsabilité en cas de demande, coût, blessure, perte ou dégâts de toute sorte découlant de ou en rapport avec la Promotion ou avec l'acceptation, la possession ou l'utilisation d'un lot, sauf dans les cas exclus par la loi.

12. AMENDEMENT

Dans toute la mesure permise par la législation applicable, l'Organisateur se réserve le droit de modifier ce règlement ou d'annuler la Promotion à tout moment, à sa seule discrétion.

La Société Organisatrice se réserve le droit d'annuler, de reporter, de prolonger ou d'écourter le Jeu, ainsi que de modifier tout ou partie des conditions d'accès et/ou des modalités de mise en œuvre du Jeu, si les circonstances l'y obligent sans avoir à justifier de cette décision et sans que sa responsabilité puisse être engagée en aucune manière de ce fait.

Toute modification du règlement fera l'objet d'une annonce sur la page de publication de l'opération, et donnera lieu à un nouveau dépôt auprès de l'huissier de justice cité à l'article 16 ci-dessous et entrera en vigueur à compter de sa mise en ligne. Tout Participant sera alors réputé avoir accepté cette modification du simple fait de sa participation au Jeu à compter de la date d'entrée en vigueur de ladite modification.

13. EXCLUSION

Les employés de l'Organisateur, les membres de leur famille proche (époux, concubins, parents, grands-parents, frères et sœurs, enfants et petits-enfants) et nos affiliés, conseillers ou agences de publicité/promotion (et les membres de leur famille proche) ne sont pas éligibles pour participer à la Promotion.

14. DROIT D'AUTEUR

Toute reproduction non autorisée de ces marques, logos et signes constitue une contrefaçon passible de sanctions pénales. Tous les logiciels utilisés sur le site et ceux auxquels il permet l'accès, ainsi que les textes, commentaires, illustrations ou images reproduits sur le site et sur ceux auxquels il permet l'accès font l'objet d'un droit d'auteur et leur reproduction non autorisée constitue une contrefaçon passible de sanctions pénales.

15. RESPONSABILITES

15.1 La responsabilité de la Société Organisatrice est strictement limitée à la délivrance des lots

effectivement et valablement gagnés.

15.2 Il est expressément rappelé que l'Internet n'est pas un réseau sécurisé. La Société Organisatrice ne saurait donc être tenue pour responsable de la contamination par d'éventuels virus ou de l'intrusion d'un tiers dans le système du terminal des Participants au Jeu et déclinent toute responsabilité quant aux conséquences de la connexion des Participants au réseau via le site www.promotions.iamyourstory.fr/lonelyplanet.

Plus particulièrement, la Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable d'un quelconque dommage causé aux Participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, ainsi que des conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle ou professionnelle.

15.3 La Société Organisatrice dégage toute responsabilité en cas de dysfonctionnement du réseau Internet, des lignes téléphoniques, du matériel de réception empêchant le bon déroulement du Jeu.

La Société Organisatrice ne saurait davantage être tenue pour responsable au cas où un ou plusieurs Participants ne pourraient parvenir à se connecter au site www.promotions.iamyourstory.fr/lonelyplanet ou à jouer du fait de tout problème ou défaut technique lié notamment à l'encombrement du réseau.

La Société Organisatrice pourra annuler tout ou partie du Jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au Jeu ou de la détermination du Gagnant. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

15.4 La Société Organisatrice fera tous ses efforts pour permettre un accès au Jeu sur le site www.promotions.iamyourstory.fr/lonelyplanet à tout moment, sans pour autant être tenue à aucune obligation d'y parvenir. La Société Organisatrice pourra, à tout moment, notamment pour des raisons techniques, de mise à jour, de maintenance, interrompre l'accès au site www.promotions.iamyourstory.fr/lonelyplanet et au Jeu qu'il contient. La Société Organisatrice ne sera en aucun cas responsable de ces interruptions et de leurs conséquences.

15.5 La Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable d'un quelconque incident et/ou accident qui pourrait intervenir pendant la jouissance des lots attribués et/ou du fait de leur utilisation impropre par le Gagnant.

Il est précisé à toutes fins que la Société Organisatrice ne fournira aucune prestation ni garantie liées à l'utilisation des dotations composant le lot, ceux-ci consistant uniquement en la remise des dotations prévues pour le Jeu.

16. DEPOT DE REGLEMENT, LOI APPLICABLE ET JURIDICTION

La participation au Jeu implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement dans son intégralité, tel que déposé auprès de la SCP DARRICAU-PECASTAING, huissiers de justice, située 4 place Constantin Pecqueur, 75018 PARIS

• Le règlement est consultable en cliquant sur le lien suivant et également sur le site internet de l'opération :

<http://www.etude-dp.fr/huissier-jeux-concours/consulter-reglements-jeux-concours.php>
www.promotions.iamyourstory.fr/lonelyplanet

Les présentes Conditions générales sont soumises à la loi française.

Une copie du présent règlement sera également adressée gratuitement par courrier électronique à toute personne, sur simple demande par courrier électronique envoyé à l'adresse info@nikon-

guide-lonelyplanet.com écrite de sa part mentionnant ses coordonnées complètes (nom, prénom, adresse postale), adressée jusqu'au 31 décembre 2016 à minuit.

16.2 Le présent règlement est soumis à la loi française. Les Participants sont donc soumis à la réglementation française applicable aux jeux concours.

16.3 En cas de contestation ou de réclamation, pour quelque raison que ce soit, les demandes devront être transmises par écrit à la Société Organisatrice dans un délai de deux (2) mois après la clôture du Jeu (cachet de la poste faisant foi).

16.4 Tout litige né à l'occasion du présent Jeu et qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux judiciaires compétents.

Conformément à la loi «Informatique et Libertés» du 6 Janvier 1978, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des informations les concernant qu'ils peuvent exercer sur simple demande écrite à l'adresse de l'offre.

OPERATION NIKON – GUIDE LONELY PLANET

Tous droits réservés. Nikon se réserve le droit d'apporter des modifications aux spécifications et/ou d'arrêter la commercialisation d'un produit à tout moment sans notification ni obligation et ne pourra être tenu responsable pour toute conséquence de l'utilisation de la présente publication.